



CAPA Métiers de l'Agriculture

Productions végétales spécialisées (horticulture, maraîchage, arboriculture, ...)



*Simulateur de calcul
de rémunération et
d'aides aux entreprises
en ligne :*
[www.alternance.
emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

Les apprentis participent activement à la vie de l'exploitation de l'établissement et ont à leur disposition un centre de ressources pour les accompagner à leur réussite.

MÉTIER VISÉ / DÉBOUCHÉS

Ouvrier spécialisé en productions végétales
Il réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes ornementales, de légumes, de jeunes plants, de la vigne ou d'arbres fruitiers, en vue de leur commercialisation.

L'ouvrier agricole travaille dans une exploitation agricole spécialisée en horticulture, maraîchage, arboriculture ou viticulture.

Il connaît la biologie des végétaux, leur fertilisation et leurs pathologies, ainsi que les moyens de lutte.

L'ouvrier en exploitation agricole peut conduire des engins et s'adapte aux évolutions technologiques.

COMPÉTENCES VISÉES / OBJECTIFS DE FORMATION

- Réaliser les opérations techniques liées aux cultures de légumes, fruits, plantes aromatiques en plein champ ou en serre :
 - Préparation des sols
 - Semis et plantation
 - Entretien et protection des cultures
 - Récolte et conditionnement
- Utiliser le matériel agricole et en assurer la maintenance
- Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement

DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU

Qualification de niveau 3.

Le CAPA est constitué de 7 blocs de compétences dont 6 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales et pratiques.

Tous les blocs ou Unités Capitalisables (UC) doivent être validés pour obtenir le diplôme. Chaque UC obtenue est valable 5 ans. (Dispense de certaines épreuves possible selon les diplômes obtenus en amont de la formation).

POURSUITE D'ETUDES POSSIBLES

Brevet Professionnel Agricole / Bac professionnel Agricole / autre CAP Agricole en 1 an

CONDITIONS D'ADMISSION

Le jeune apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans à la signature du contrat.

Un jeune qui aura 15 ans entre la rentrée scolaire et le 31 décembre d'une année peut s'inscrire en apprentissage s'il a terminé l'enseignement de la 3ème.

Il n'y a pas d'âge limite si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

PRÉ-REQUIS PÉDAGOGIQUES

Avoir suivi une classe de 3ème ce qui signifie :

- Comprendre une consigne simple donnée à l'écrit ou à l'oral
- Compter, dénombrer et réaliser les 4 opérations à la main ou avec une calculatrice
- Transmettre une info, une consigne par oral, avec le vocabulaire approprié

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Etude des candidatures toute l'année et entrée en formation selon résultat du positionnement :

1. Contacter l'assistante formation par apprentissage
2. Dossier de candidature à retourner à l'UFA
3. Tests de positionnement écrits
4. Entretien individuel
5. Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur et avoir une convention établie entre l'UFA et l'employeur

